

Image not found or type unknown



## savoir qui est en cause moi ou les reponseable de l'immeuble

Par **mumu68**, le **28/02/2013 à 14:10**

bnjours,

j'habite dans un logement social depuis plus de 4 ans. je suis en 2 deuxieme etage et ma voisine du bas a des taches de moissurre chez elle.. elle dit que ca vient de moi, alors mon reponseable des logement a envoyer une entreprise afin de verifier les tuyaux.

il aurait trouver une petite fuite au niveau de la salle de bain. entre le mur et la baignoire, les joints ne serai plus bon.. nous avons repare les joints.

maintenant l'assurance de la partie adverse me demande 1300 euros de dommage et interet.. je n'est pas eu de facture et je ne sais meme pas si c'est vraiment ca la cause de la moissures chez ma voisine ..

ma question est comment savoir si je suis vraiment ma reponsablite ou la reponsabilite des reponseble des immeuble....

dois je faire revenir les expert..  
merci et bonne journee

Par **janus2fr**, le **28/02/2013 à 18:38**

Bonjour,

Si le problème vient effectivement d'un joint non entretenu, c'est totalement de votre responsabilité.

Avez-vous fait une déclaration à votre assurance ?

Par **mumu68**, le **28/02/2013 à 20:27**

bonjours

Par **mumu68**, le **28/02/2013** à **20:29**

bonjours, oui une declaration a ete fate mais voila comment me prouver que ca vient bien de la. la fuite d'eau.. en faite chez m voisine il y a pas d'ecoulement d'eau, pas de trace de l'eau sur le mur.

c'est juste chez elle en bas du mur et dans un coin..

maintenant je ne savais pas que les joints serai de ma repositabilite et l'entretien de locaux  
????

Par **janus2fr**, le **01/03/2013** à **07:53**

[citation]maintenant je ne savais pas que les joints serai de ma repositabilite et l'entretien de locaux  
????

[/citation]

Vous pouvez voir le décret fixant les charges locatives ici :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148&dateTexte=vig>

Par **DefendezVous**, le **08/03/2013** à **01:56**

Faites d'abord jouer votre propre assurance habitation. Autrement dit renvoyez d'abord les deux assurances dos à dos.

Et tenez nous informés des suites, je serai mieux à même de vous guider dans les actions à entreprendre selon la réponse de votre assurance.

Bien à vous,

Par **mumu68**, le **08/03/2013** à **07:14**

bonjours merci pour vos reponses je vous tiens au courant des que possible merci et bonne journee